

CHÈQUES LOISIRS ENFANTS (jusqu'à 18ans) ANNEE 2024

< Pour bénéficier de cette aide, il faut être inscrit à la CMCAS de Thionville depuis un an révolu >

Ils sont alloués sous conditions, aux familles dont les enfants participent à des activités extrascolaires, ils sont répartis en 3 catégories (**1 chèque par enfant et par catégorie sur la période concernée**).

- Le chèque loisirs « **Activités sportives et culturelles** » pour les enfants **de 0 à 18 ans**.
- Le chèque loisirs « **Centres aérés** » pour les enfants de **3 à 6 ans**.
- Le chèque loisirs « **Merry schools** » pour les enfants de **3 à 8 ans**.

Critères d'attribution	Le chèque loisirs « Activités loisirs et culturelles »	Le chèque loisirs « Centres aérés »	Le chèque loisirs « Merry schools » Anglais et Allemand
Période concernée	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024
Montant	60€	60€ Pour une semaine complète (limité à 2 semaines consécutives)	50% De la somme réglée
Conditions particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités doivent être pratiquées dans une association ou structure à vocation sportive ou culturelle ; • La date de l'attestation doit permettre de constater l'assiduité aux activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans minimum au début de séjour ; • 6 ans maximum à la fin du séjour. 	Dans la limite de 100€
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations extérieures aux départements couverts par notre CMCAS. 	Les enfants qui ont participé à une colonie de vacances	

Ces chèques sont cumulables dans les limites de 150€ par enfant par période couverte.

Aucune demande ne sera acceptée après le 15 novembre 2024



Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale
des Industries Electriques et Gazières

CHÈQUES LOISIRS ENFANTS (jusqu'à 18ans)
ANNEE 2024

Activité concernée <i>Cochez la case correspondante</i>	« Activités loisirs et culturelles »	« Centres aérés »	« Merry Schools » Anglais et Allemand
		Du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ouvrant Droit

NIA :

Nom : Prénom :

Adresse :

Email : Tél. :

- | |
|------------------------------------------|
| SLV |
| <input type="checkbox"/> 01 – Thionville |
| <input type="checkbox"/> 02 – Cattenom |
| <input type="checkbox"/> 03 – Joeuf |
| <input type="checkbox"/> 04 – Réhon |

J'atteste être inscrit à la CMCAS de Thionville depuis plus d'une année

Enfant concerné

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Activité concernée :

Date de la demande : Signature de l'ouvran-droit :

ATTESTATION

(à compléter par le responsable de l'organisme)

Je soussigné(e)

responsable de l'association ou structure

certifie avoir reçu de M/Mme

la somme de..... Euros (en lettres).....Euros

Activité concernée :

Année scolaire de la pratique : /.....
et / où

Date du séjour les centres aérés : du /..... /..... au /..... /.....
et / où

Nombre de séances suivies pour les Merry Schools :

Cachet

Date :/...../..... Signature